

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Kugluktuk passe à un régime à quantité restreinte d'alcool

Kugluktuk (Nunavut), le 17 mai 2022. — Lors du référendum qui s’est tenu le 16 mai 2022 à Kugluktuk, la population a voté en faveur de la fin de l’actuel régime non restrictif en matière d’alcool. 190 personnes, c’est-à-dire 66.20 % des personnes votantes, se sont prononcées en faveur du régime à quantité restreinte d’alcool.

Les limites seront de 1,775 litre de spiritueux (1 bouteille de 60 onces) **et** de 17,04 litres de bière (48 canettes de 355 ml) **ou** de 3,75 litres de vin (5 bouteilles de 750 ml) tous les 14 jours.

« La population de Kugluktuk s'est exprimée. Afin d'entériner la décision découlant du référendum, le gouvernement du Nunavut ira de l'avant en apportant les changements nécessaires à la réglementation », a déclaré Lorne Kusugak, ministre des Finances.

La *Loi sur les boissons alcoolisées* exige qu'au moins 60 % des personnes votantes se prononcent en faveur d'un changement de système dans une localité.

Jusqu'à ce que les changements à la réglementation soient apportés, l'achat d'alcool à Kuqłuktuk demeurera sans restrictions.

Si la population de la localité désire réexaminer la question dans l'avenir, une pétition proposant la tenue d'un nouveau référendum peut être envoyée au ministre des Finances.

###

Relations avec les médias :

Weichien Chan
Gestionnaire des communications
Ministère des Finances
867 975-6818
FinanceComs@gov.nu.ca

News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Tuhagtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uviititullu talvani www.gov.nu.ca.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.